

Enquête sur les personnes ayant une maladie chronique au Canada



Errata Juin 2014

Date: Juin 2014		
À : Tous les utilisateurs des fichiers de l'Enquête sur les personnes ayant une maladie chronique au Canada (composantes sur le diabète et sur les maladies respiratoires)		
Objet : Erreur de logique à CCCDDIA		
Produit(s) touché(s) : Enquête sur les personnes ayant une maladie chronique au Canada (EPMCC) (composantes sur le diabète et sur les maladies respiratoires)		
Année(s) touchée(s) : 2011		
Description du (des) problème(s) : La variable dérivée relative au type de diabète (CCCDDIA) comporte un défaut de logique. Par conséquent, les répondants qui auraient dû être classés dans la catégorie « diabète gestationnel » ont été classés dans les catégories « diabète de type 2 » ou « non déclaré ». Les répondantes qui ont répondu CCC_10A=1 et CCC_10B=2 auraient dû être classées dans la catégorie « diabète gestationnel ». Cependant, plusieurs cas répondaient aussi au critère des catégories « diabète de type 2 » ou « non déclaré ». Étant donné que ces catégories ont été dérivées en premier, ces cas ont été codés de cette façon, avant que l'on procède à la vérification pour le diabète gestationnel. De plus, tous les cas auxquels le code « 4 » a été attribué pourraient, en fait, être correctement classés dans la catégorie « diabète de type 2 ». En raison de la logique défectueuse, ces cas ne répondaient à aucun des critères et n'ont pas été codés. Il s'agit probablement de la raison de la création de la catégorie 4.		
Correction(s) suggérée(s) : Selon l'algorithme de Ng-Dasgupta-Johnson sur lequel la CCCDDIA se fonde, le diabète gestationnel devrait être dérivé en premier. Cependant, en pratique, on énumère habituellement les types de code de VD en ordre croissant après avoir dérivé les codes de traitement. Pour préserver l'ordre des codes de VD et régler le problème, les critères des catégories « non déclaré » et « diabète de type 2 » ont été reformulés de sorte qu'ils comportent un critère additionnel qui évite tout chevauchement avec le diabète gestationnel. La nouvelle règle pour le diabète de type 2 vise désormais tous les cas qui auraient été autrement laissés sans code ou auxquels on aurait attribué la valeur de 4 – « impossible à déterminer ». Le nouveau code de VD classe désormais correctement tous les répondants et élimine la nécessité de ce code polyvalent. Le code corrigé pour la variable dérivée est :		
Valeur Condition(s)	Description	Notes
6 CCC_101 > 1	Population exclue	NA

Enquête sur les personnes ayant une maladie chronique au Canada



Errata

Juin 2014

9	(CCC_10A en (7,8,9) ou CCC_10B en (7,8,9) ou CCC_10C en (97,98,99) ou CCC_101 en (7,8,9) ou CCC_102 en (997,998,999) ou CCC_105 en (7,8,9) ou CCC_106 en (7,8,9)) et (CCC_10A en (2,6,7,8,9) ou CCC_10B en (1,6,7,8,9))	Le répondant n'a pas répondu (ne sait pas, refus, non déclaré) à au moins une question nécessaire. Dérivation impossible du diabète gestationnel.	ND
1	(DHH_SEX = 1 et CCC_101 = 1 et CCC_105 = 1 et CCC_106 = 2 et (CCC_10C <=3 et (DHH_AGE < 30 ou CCC_102 < 30))) ou (DHH_sex = 2 et CCC_101 = 1 et CCC_10B en (1,6) et CCC_105 = 1 et CCC_106 = 2 et (CCC_10C <=3 et (DHH_AGE < 30 ou CCC_102 < 30)))	Diabète type 1	
2	CCC_101 = 1 et (CCC_105 = 2 ou CCC_102 >= 30 ou CCC_10C > 3 ou CCC_106 = 1 ou (CCC_105 = 1 et (CCC_102 >= 30 ou CCC_10C > 3))) et (CCC_10A en (2,6,7,8,9) ou CCC_10B en (1,6,7,8,9))	Diabète type 2	
3	CCC_101 = 1 et DHH_SEX = 2 et CCC_10A = 1 et CCC_10B = 2	Diabète gestationnel	

Des « fichiers de correction » ont été créés pour tous les fichiers touchés. Ces fichiers renferment tous les enregistrements dotés d'identificateurs uniques d'enregistrement, ainsi que la CCCDDIA correctement dérivée. Ces fichiers de correction peuvent être utilisés pour remplacer la CCCDDIA dans les fichiers touchés au moyen d'une fusion avec le ou les identificateurs d'enregistrement.

Étapes de correction : Des fichiers corrigés sont disponibles et devraient être fusionnés avec les fichiers originaux si la variable CCCDDIA est utilisée dans les analyses.

Enquête sur les personnes ayant une maladie chronique au Canada



Errata

Juin 2014

Contactez-nous : Nous regrettons tout inconvénient que cela a pu vous causer à vous ou à votre organisme et nous vous remercions de votre compréhension.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec nous :

Division de la statistique de la santé

613-951-1746

Courrier électronique : hd-ds@statcan.gc.ca